



Communauté Urbaine d'Alençon

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
Public de l'Assainissement Non Collectif**

Année 2016

Table des matières

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION	5
2.2. RECETTES	5
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	6
3.1. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	6
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS	6
4.2. PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE ALENÇON

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine

➤ Compétences liée au service

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

• Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ALENCON, ARCONNAY, CERISE, CHAMPFLEUR, CHENAY, CIRAL, COLOMBIERS, CONDE-SUR-SARTHE, CUISSAI, DAMIGNY, ECOUVES, FONTENAI-LES-LOUVETS, GANDELAIN, HELOUP, LA FERRIERE-BOCHARD, LA ROCHE-MABILE, LALACELLE, LARRE, LE CHEVAIN, LIVAIE, LONGUENOE, LONRAI, MENIL-ERREUX, MIEUXCE, PACE, SAINT-CENERI-LE-GEREI, SAINT-DENIS-SUR-SARTHON, SAINT-DIDIER-SOUS-ECOUVES, SAINT-ELLIER-LES-BOIS, SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS, SAINT-NICOLAS-DES-BOIS, SAINT-PATERNE, SEMALLE, VALFRAMBERT.

• Existence d'une CCSPL Oui Non

• Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : révisé en 2008 Non

➤ Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 04/04/12 Non

1.2. *Mode de gestion du service*

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

1.3. *Estimation de la population desservie (D301.0)*

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4 680 habitants (2 habitants par maison en ANC), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 54 366.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 8,61 % au 31/12/2016. (8,48 % au 31/12/2015).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

		Exercice 2014	Exercice 2015
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2016 est de 100.

2. Tarifification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 24/03/2016 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2016 (Tarifs 2015)	Au 24/03/2016
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en € TTC	Conception : 15 Exécution : 41	Conception : 12 Exécution : 60
Tarif du contrôle des installations existantes en € TTC	63	120 (contrôle fonctionnement épars)
Tarifs des autres prestations aux abonnés en € TTC	- Contrôle vente : 73 - conception / nouvelle vérification après avis défavorable : 14 - conception / visite sur le terrain pour vérifier les conclusions du bureau d'étude : 39 - Exécution / contre visite en cas d'avis défavorable : 39 - diagnostic des ANC en zonage collectif : 71 - contrôle bon fonctionnement : 73	- Contrôle vente : 120 - Second passage pour un contrôle vente : 102 - conception / nouvelle vérification après avis défavorable : 9 - conception / visite sur le terrain pour vérifier les conclusions du bureau d'étude : 48 - Exécution / contre visite en cas d'avis défavorable : 51 - contrôle bon fonctionnement : 73 - étude de filière conforme au cahier des charges de l'agence de l'eau : 342

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 24/03/2016 fixant les tarifs des différentes prestations de contrôle,
- Délibération du 24/03/2016 fixant le tarif de l'étude de filière conforme au cahier des charges de l'agence de l'eau

2.2. Recettes pour la Collectivité

Prestations	2015	2016
Facturation du service obligatoire en €TTC	17 898	34 838,60
Facturation des études de filières €TTC	-	5 742
Subventions agence de l'eau en €TTC		
- contrôles conception / réalisation	1 205,90	1 051,37
- réhabilitation des filières	-	3550,50

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	719	749
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 307	2 313
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 216	1 200
Taux de conformité* en %	83,9	84,3*

* Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2016** par les particuliers, sous mandat de la CUA, est de 22 269,52 €, soit un versement d'aides de 12 509,65 € de la part de l'agence de l'eau (remboursement des particuliers réalisé sur 2016-2017 d'où un écart avec le montant indiqué au 2.2).

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude
Contrôle des assainissements à réhabilitation sous 4 ans ou meilleur délai et sous un an dans le cadre des ventes

5. Points marquants l'activité du service

Durant l'année 2016, le service a effectué 59 contrôles de conception et 30 contrôles de bonne exécution.

Le service a également effectué 76 contrôles de bon fonctionnement et 31 contrôles dans le cadre des ventes.